

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-365

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)

Je, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie :

- QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2023-365 est de MILLE-SEPT-CENT-CINQUANTE-DEUX (1 752).
- QUE le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de CENT-QUATRE-VINGT-SIX (186).
- QUE le nombre de demandes reçues est de zéro (0).

Je déclare :

□ que le règlement numéro 2023-365 décrétant un emprunt de et une dépense de 4 160 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie de la rue ST-Éphrem est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;

Signé à Upton, le 14 novembre 2024.

Lyne Rivard

Directrice générale et greffière-trésorière

Publié sur le site Internet de la Municipalité le <u>14 novembre 2024</u>. Déposé à la séance du conseil tenue le <u>10 décembre 2024</u>.